PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 août 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, MesdamesSylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

 Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

**2018-08-243 C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**A)** **Constatation du quorum**

 **B)** **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**

 **C) Adoption de l'ordre du jour**

 **D) Adoption des procès-verbaux**

 **D.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

 **D.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet

2018

 **E) Présentation des comptes et du registre des chèques**

 **F) Engagement de crédits (dépenses)**

 **G) Présentation de l’état des activités de fonctionnement**

 **H) Résolutions d'intérêt général**

**H.1** Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC de D’Autray

**H.2** Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1er avril 2012 au 1er avril 2013

**H.3** Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2018

**H.4** Adoption du budget 2018 révisé / Office municipal d’habitation de Berthierville

**H.5** Commission scolaire des Samares / Protocole d’entente concernant l’exécution de travaux sur le domaine municipal

**H.6** Réouverture – Pont Rivière La Chaloupe numéro 1137

**H.7** Reconstruction – Pont Bayonne numéro P-18575

**H.8** Réfection d’une section de la toiture de l’usine de filtration / Octroi de contrat

**H.9** Programme d’audit de sécurité pour la piscine municipale / Mandat à la Société de sauvetage

**H.10** Demande de modification du règlement de zonage / Zone 4-C-66, rue De Montcalm

 **I) Dépôt de documents**

**J) Rapport des services**

 **K) Avis de motion**

**L) Adoption de règlements**

**L.1 Adoption du règlement 748-195**

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l’inclusion d’une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35

 **L.2 Adoption du règlement 748-196**

Projetde règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l’inclusion d’une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu’à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08

**L.3 Adoption du règlement 748-197**

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13

**6 août 2018**

**M) Affaires nouvelles**

**N) Période de questions**

**O) Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE:**

 Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

 Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

 **ET** **RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l’ajout des points suivants sous l’item « Affaires nouvelles » :

**M.1** Mandat à Gestion SMI PERFORMANCE / Coaching à la méthode de planification SMI

 **M.2** Service d’inspection de la MRC de d’Autray / Loi sur la sécurité des piscines

résidentielles

 Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-08-244 D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET**

**2018**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 a été préalablement remise aux membres du conseilmunicipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-245 D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**

**16 JUILLET 2018**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018 a été préalablement remise aux membres du conseilmunicipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**6 août 2018**

**2018-08-246 E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

 **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

 **ET RÉSOLU:**

D’entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-06 et 2018-07 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 559 761,10 $.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-247 F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANTque dans le cours normal des opérations et de l'administration de la

Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2018-07 » représente les dépenses encourues en juillet 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:** Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:** D’autoriser le paiement des dépenses effectuées en juillet 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 90 491,41 $.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L’ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l’état des activités de fonctionnement au 27 juillet 2018 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉSOLUTIONS D’INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**2018-08-248 H.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE D’AUTRAY**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal désigne Monsieur le conseiller Denis Perreault pour agir à titre de maire suppléant et substitut à la MRC de D’Autray pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**6 août 2018**

**2018-08-249 H.2 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE**

**DU REGROUPEMENT DE BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2012 AU 1ER AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthierville est titulaire d’une police d’assurance émise par l’assureur BFL Canada sous le numéro DL008800-03 et que celle-ci couvre la période du 1er avril 2012 au 1er avril 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu’à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu’un fonds de garantie d’une valeur de 415 020,00 $ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Berthierville y a investi une quote-part de 5 277,00 $ représentant 1,27% de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

1. ***LIBÉRATION DES FONDS***

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu’à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu’à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l’Assureur et des villes assurées à l’effet qu’il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l’ensemble des réclamations déclarées à l’assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l’assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville confirme qu’il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d’assurance émise par l’assureur BFL Canada pour la période du 1er avril 2012 au 1er avril 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville demande que le reliquat de 244 864,70 $ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l’article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu’il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l’assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s’engage cependant à donner avis à l’assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu’en soit l’importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er avril 2012 au 1er avril 2013;

CONSIDÉRANT que l’assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu’il estimera à propos;

**6 août 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s’engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu’il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1er avril 2012 au 1er avril 2013;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,

Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D’AUTORISER l’Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement de Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-250 H.3 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018**

CONSIDÉRANT la demande de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de C*ircuit cyclable des îles de Berthie*r;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 16 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D’autoriser le dernier des trois déboursés de 500 $ à titre de contribution financière 2018 à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable des îles de Berthie*r.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-251 H.4 ADOPTION DU BUDGET 2018 RÉVISÉ / OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE**

**BERTHIERVILLE**

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires révisées pour l’exercice financier 2018 de l’Office municipal d’habitation de Berthierville en date du 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit approuver les prévisions budgétaires de l’Office d’habitation tout en participant financièrement à 10% du déficit de celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,

Appuyé par Mme la conseillère Isabelle Fontaine,

**6 août 2018**

**ET RÉSOLU :**

D’approuver les prévisions budgétaires 2018 révisées de l’Office municipal d’habitation de Berthierville présentant des revenus de 282 438 $, des dépenses de 494 277 $ et un déficit d’exercice de 211 839 $ entraînant une participation financière de la Ville de Berthierville de 21 184 $.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-252 H.5 COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES / PROTOCOLE D’ENTENTE**

**CONCERNANT L’EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE MUNICIPAL**

ATTENDU que la Commission scolaire des Samares a entrepris des travaux de raccordement des infrastructures d’aqueduc et d’égouts du Pavillon Maternelle Sainte-Geneviève aux réseaux municipaux sans avoir obtenu au préalable la permission des autorités compétentes de la Ville;

ATTENDU que la Ville a demandé à la Société Parallèle 54 Expert conseil, firme d’ingénierie retenue par la Commission scolaire, de faire cesser les travaux dans le domaine public;

ATTENDU que les représentants de la Ville ont alors exigé que les travaux soient exécutés en conformité des règles de l’art et des exigences techniques décrétées par la Ville et ce aux entiers frais de la Commission scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire a acquiescé aux demandes de la Ville;

ATTENDU que la Commission scolaire a invoqué l’importance de poursuivre les travaux pour éviter de perturber la rentrée scolaire;

ATTENDU qu’un protocole d’entente est alors intervenu entre la Ville, la Commission scolaire et la Société Parallèle 54 Expert conseil concernant le projet concernant l’exécution des travaux, l’assumation de toute responsabilité par la Commission scolaire découlant de l’exécution des travaux ainsi que le branchement des infrastructures aux réseaux municipaux par l’entrepreneur dont les services ont été retenus par la Commission scolaire;

ATTENDU qu’il a été convenu que la Commission scolaire acceptait de céder gratuitement à la Ville les infrastructures enfouies dans le domaine public;

ATTENDU que le protocole d’entente est avantageux pour la Ville de Berthierville;

ATTENDU que l’entente signée par la mairesse et la directrice générale est conditionnelle à sa ratification par le Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,

Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Berthierville ratifie le protocole d’entente concernant l’exécution de travaux sur le domaine municipal conclu entre la Ville, la Commission Scolaire des Samares et la Société Parallèle 54 Expert Conseil le 20 juillet 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**6 août 2018**

**2018-08-253 H.6 RÉOUVERTURE – PONT RIVIÈRE LA CHALOUPE NUMÉRO 1137**

CONSIDÉRANT la fermeture du pont Rivière La Chaloupe (numéro 1137) en mars 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-12-310 adoptée par la Ville de Berthierville ainsi que des diverses conférences téléphoniques tenues avec la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports les 29 novembre 2017 et 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu’aucune action concrète n’a été prise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports pour la stabilisation des assises aux fins d’une réouverture à la circulation suite à sa fermeture;

CONSIDÉRANT que la déviation temporaire de la circulation sur la rue Dr. Olivier-M.-Gendron, se veut non-sécuritaire principalement quant à sa configuration et la circulation des poids lourds;

CONSIDÉRANT que la rue Dr.Olivier-M.-Gendron est une rue à caractère résidentiel sur laquelle est située un Centre d’hébergement de soins de longue durée pour lequel il faut préserver la quiétude en favorisant un environnement calme, serein et sécuritaire pour ses résidents;

CONSIDÉRANT que lors de la conférence téléphonique du 10 juillet 2018 avec la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports nous avons appris qu’au niveau administratif, ledit pont n’avait pas de validité;

CONSIDÉRANT que ce pont se veut l’entrée ouest de la Ville de Berthierville et du Chemin du Roy que Tourisme Québec prône pour son utilisation en encourageant les gens à y circuler et ainsi assurer la mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce pont enlève un pourcentage élevé du dynamique touristique et de visiteurs dans notre ville et nuit directement à notre économie et à nos objectifs de revitalisation du centre-ville, démarche actuellement en cours avec divers intervenants;

CONSIDÉRANT que le Chemin du Roy est utilisé par plusieurs organismes à caractère provincial dont entre autres le Défi Moi pour Toi, le Cyclo-Défi Enbridge et le Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est reconnue comme Village-relais;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Berthierville demande officiellement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports :

* de réviser sa décision pour le maintien de ce pont et de prendre des actions à très court terme pour la stabilisation des assises en vue d’une réouverture à la circulation automobile, piétonnière et à vélo;
* Qu’aucun avis de fermeture ne soit émis par le Ministère;

**6 août 2018**

* Que cette déviation temporaire de la circulation vers la rue Dr.Olivier-M.-Gendron ne doit, en aucun temps, être envisagée comme mesure permanente;
* Qu’un échéancier des travaux requis pour sa réouverture soit fourni aux autorités municipales de la Ville de Berthierville afin d’en informer la population berthelaise et des environs;

Qu’une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre responsable de la région Lanaudière, au député provincial et à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-254 H.7 RECONSTRUCTION – PONT BAYONNE NUMÉRO P-18575**

CONSIDÉRANT que le pont de la rivière Bayonne (numéro P-18575) est fermé depuis 2008 et démoli en 2013;

CONSIDÉRANT que plusieurs résolutions autant de la Ville de Berthierville, que de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, de la MRC de D’Autray et de divers organismes économiques ont été transmises depuis 2009 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports invoquant des motifs de sécurité, de développement économique, du maintien du chemin du Roy, de la piste cyclable et de la libre circulation;

CONSIDÉRANT que la reconstruction de ce pont a été autorisée dans la stratégie des investissements routiers 2016-2018 et annoncée par la Ministre Responsable de la Région Lanaudière le 27 mai 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a donné son approbation aux plans d’avant-projet de construction de ce pont de par sa résolution 2015-11-277 et donné suite à la demande de réduction de la vitesse aux approches du pont de par sa résolution 2017-04-113;

CONSIDÉRANT que la lettre émise le 30 janvier 2018 par la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports spécifiait que les travaux de construction du pont en bois à caractère distinctif, jonchant la rivière Bayonne à la hauteur de la rue De Montcalm, sont prévus pour 2019;

CONSIDÉRANT que suite à une conférence téléphonique du 10 juillet dernier avec les autorités de la direction régionale du Ministère, que l’option d’expropriation pour le déplacement des utilités publiques a été abandonné;

CONSIDÉRANT que lors de cette conférence téléphonique, il a été mentionné que les travaux peuvent être effectués en saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,

Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

**ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de tenir compte des éléments soumis dans cette résolution;

De respecter les délais de construction 2016-2018, annoncés par la Ministre en mai 2016 et de débuter les travaux en 2018;

**6 août 2018**

De fournir à la Ville de Berthierville un échéancier de reconstruction y incluant les appels d’offre pour la réalisation des travaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-255 H.8 RÉFECTION D’UNE SECTION DE LA TOITURE DE L’USINE DE FILTRATION /**

**OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le constat d’importantes infiltrations d’eau à l’usine de filtration provenant d’une section de la toiture et ce, lors de redoux hivernaux, de fonte des neiges et de fortes pluies;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation d’une section de la toiture située au-dessus des bassins d’eau traitée de l’usine de filtration;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| Toitures Loyer inc. | Au montant de 12 735 $ plus les taxes applicables |
| Bellemare couvertures ltee | Au montant de 17 450 $ plus les taxes applicables |

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 12 juillet 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l’analyse des offres de services;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 30 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Toitures Loyer inc. le contrat de réfection d’une section de la toiture de l’usine de filtration au coût de 12 735 $ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 4 juillet 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-256 H.9 PROGRAMME D’AUDIT DE SÉCURITÉ POUR LA PISCINE MUNICIPALE /**

**MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE**

CONSIDÉRANT l’offre de services datée du 27 juin 2018 émise par la Société de sauvetage relative à la réalisation d’un audit complet incluant la vérification de la sécurité de l’installation aquatique et de toutes ses activités;

CONSIDÉRANT que ledit programme d’audit de sécurité couvre, sans s’y limiter, les aspects suivants :

* Politiques de l’installation et guide de l’employé;
* Registres;
* Installation aquatiques;
* Sécurité des baigneurs et du personnel;
* Exploitation de l’installation aquatique;
* Formation et entraînement du personnel.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 30 juillet 2018;

**6 août 2018**

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,

Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la Société de sauvetage le mandat de la réalisation du programme d’audit de sécurité complet comprenant la vérification de la sécurité de l’installation aquatique et de toutes ses activités au coût de 2 120 $ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services numéro 454 datée du 27 juin 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-257 H.10 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE / ZONE 4-C-66, RUE**

**DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage déposée le 4 juillet 2018 par Madame Carole Dubé-Lévesque afin de permettre l’établissement d’une entreprise de coffrage sur la propriété sise au 155, rue De Montcalm;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est situé dans la zone 4-C-66 dans laquelle sont autorisés des usages commerciaux et résidentiels;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l’objet de discussions par les membres du conseil municipal lors du comité de travail tenu le 30 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que cette zone a fait l’objet d’une réaffectation des usages et que l’exploitation d’une entreprise de coffrage ne correspond pas à la vision du conseil municipal pour ce secteur;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est situé à proximité d’habitations résidentielles et qu’il importe au conseil municipal de conserver l’homogénéité du secteur;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Sylvain Destrempes,

Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

De refuser la demande de modification de zonage déposé par Madame Carole Dubé-Lévesque, et ce, pour les motifs énoncés ci-dessus.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

 **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

 **I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

* **Aucun dépôt de documents pour la séance du 6 août 2018**

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

* Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de juin 2018
* Rapport du service de l’urbanisme pour le mois de juillet 2018
* Rapport d’activités de la Mairesse pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juillet 2018

**6 août 2018**

 **K) AVIS DE MOTION**

* **Aucun avis de motion pour la séance du 6 août 2018**

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2018-08-258 L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-195**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l’inclusion d’une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D’adopter le règlement numéro 748-195 relatif à la modification durèglement de zonage numéro 748 dont l’effet est d’inclure une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, de modifier les usages et normes autorisés dans la zone 1-R-05 et de créer la zone 1-R-35 à même la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-259 L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-196**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l’inclusion d’une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu’à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D’adopter le règlement numéro 748-196 relatif à la modification durèglement de zonage numéro 748 relatif à l’inclusion d’une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu’à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-260 L.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-197**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**6 août 2018**

**ET RÉSOLU :**

D’adopter le règlement numéro 748-197 relatif à la modification durèglement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-08-261 M.1 MANDAT À GESTION SMI PERFORMANCE / COACHING À LA MÉTHODE DE**

**PLANIFICATION SMI**

CONSIDÉRANT l’implantation de la méthode de planification SMI au service des travaux publics de la Ville au cours de l’année 2016;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de revoir l’ensemble des étapes afin d’optimiser le déroulement de la planification ainsi que la gestion des requêtes;

CONSIDÉRANT l’offre de service numéro 180806 datée du 6 août 2018 de la firme SMI PERFORMANCE ayant pour objectif d’assurer la bonne intégration de la méthode et de son déroulement ainsi que la bonne utilisation des outils par le contremaître qui est en charge de la planification;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 6 août 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,

Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D’octroyer à la firme SMI PERFORMANCE le mandat de coaching à la méthode de planification SMI tel que détaillé à leur offre de service numéro 180806 datée du 6 août 2018 et ce, au coût de 4 000 $ plus les taxes applicables, les frais de repas, les frais de déplacement et les frais de logement si nécessaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-08-262 M.2 SERVICE D’INSPECTION DE LA MRC DE D’AUTRAY / LOI SUR LA SÉCURITÉ**

**DES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a adhéré au Service d’inspection de la MRC de D’Autray;

CONSIDÉRANT que le service d’inspection de la MRC de D’Autray a le mandat de délivrer les permis et certificat d’autorisation pour l’installation des piscines résidentielles sur le territoire de la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de désigner l’inspecteur en urbanisme et environnement comme fonctionnaires responsables de l’application du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ c S-3.1.02, r.1), au sens de l’article 119 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

Appuyé par Mme la conseillère Isabelle Fontaine,

**6 août 2018**

**ET RÉSOLU :**

De désigner Benjamin Jaffelin à titre d’inspecteur en urbanisme et environnement, pour l’application du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, au sens de l’article 119 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

 Aucune question.

**2018-08-263 O)** **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,

Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU:**

 De lever la séance à 20 h 07.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

#### Suzanne Nantel Sylvie Dubois

#### Mairesse Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 L.C.V.*

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Suzanne Nantel**

**Mairesse**